

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE
SAINT-DONAT TENUE À LA SALLE L'OASIS
LUNDI, LE 7 JUILLET 2008
20h00.**

Sont présents les conseillers : *Patrick Legoupil*
Pierre Gauthier
Olivier Gillet
Raynald Demers

Absents : *Johanne Canuel*
Réjean Gagné

formant quorum sous la présidence du maire *Michel Côté*.

Gil Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

L'assistance est composée de 7 personnes. La séance est ouverte par un mot de bienvenue et la présentation de l'ordre du jour se fait comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
 - a) session ordinaire du 2 juin 2008
3. Administration financière
 - a) encaissements de juin 2008
 - b) adoption du bordereau des comptes à payer de juin 2008
4. Cas particuliers
 - a) Dommages à la propriété de M. Jean Létourneau
 - b) Circulation lourde rang 4 Ouest
5. Correspondance
6. Dossier Eau potable
 - a) Suivi
7. Régie inter municipale protection incendie
8. Programme de mise en valeur intégrée – Hydro-Québec
9. Autorisation de signature pour Pacte rural
10. Remplacement de glissières de sécurité
11. Location de l'Oasis vs Cours
12. Demande de dérogation mineure – 110 rue Astragale
13. Dossier 140 rue Astragale – Cession d'emprise
14. Espace publicitaire carte motoneige 2009
15. Demande d'appui du Parc Mont-Comi
16. Ouverture d'un compte de banque pour le terrain de jeux
17. Demande de commandite du terrain de jeux
18. Demande de don – Randonnée des braves
19. Cour municipale de la Mitis
20. Demande d'autorisation – Fondation canadienne Espoir jeunesse
21. Période de questions
22. Varia
 - a) tournoi de golf MRC de La Mitis
 - b) dossier 100 rue Des Aulnes
23. Levée ou ajournement de la session.

1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

2008-140

*Proposé par Patrick Legoupil
Appuyé par Olivier Gillet*

Et résolu que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX.

a) session ordinaire du 2 juin 2008

2008-141

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Olivier Gillet*

Et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 2 juin 2008 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

a) encaissements de juin 2008

Le bordereau des encaissements de juin 2008 totalise 133 669,92 \$.

b) adoption du bordereau des comptes à payer de juin 2008

Je, Gil Bérubé, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Donat dispose des crédits nécessaires pour effectuer le paiement des comptes dus au 30 juin 2008.

Gil Bérubé, Sec.-très.

Attendu que les journaux des factures payées et factures à payer du mois de juin 2008 ont été transmis à chacun des élus avant la présente séance, il est :

2008-142

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Olivier Gillet*

Et résolu que le bordereau des comptes à payer du mois de juin 2008 au montant de 82 612,96 \$ soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. CAS PARTICULIERS.

a) Dommages à la propriété de M. Jean Létourneau

Monsieur Jean Létourneau, du 122 rue de l'Astragale, informe le conseil que des travaux de creusage de fossé ont été effectués sans son autorisation sur son terrain par le propriétaire du Parc Mont-Comi.

Considérant que ces travaux avaient pour but de canaliser un cours d'eau intermittent et que ceux-ci relèvent de la MRC, il demande que le conseil fasse les pressions nécessaires pour que les dommages causés à sa propriété soient réparés. Monsieur Létourneau dépose au conseil une demande d'intervention concernant les cours d'eau municipaux. Celle-ci sera transmise dès demain au responsable des cours d'eau à la MRC de La Mitis.

b) Circulation lourde rang 4 Ouest

Des contribuables du rang 4 Ouest s'inquiètent que lors des travaux de réfection de la route 298 prévus pour la fin de l'été, des véhicules lourds circulent sur le rang pour accéder à la carrière située dans le rang 3 de Sainte-Luce. Ils demandent que de la signalisation interdisant les camions en transit soit ajoutée et qu'une surveillance accrue soit effectuée lors de ces travaux.

5. CORRESPONDANCE.

6. DOSSIER EAU POTABLE.

a) suivi du dossier

Les forages exploratoires sur le lot 195 débuteront la semaine prochaine et le dossier suivra son cours. Le gouvernement a prolongé la date limite pour la mise aux normes au 28 juin 2010, cependant des échantillons d'eau brute devront être prélevés et analysés à chaque semaine.

7. RÉGIE INTER-MUNICIPALE PROTECTION INCENDIE.

Le conseiller responsable du dossier, monsieur Olivier Gillet, fait le compte-rendu de la réunion tenue à la demande de la municipalité de Sainte-Luce le 11 juin dernier à Sainte-Luce. Cette dernière souhaite la création d'une régie inter-municipale afin d'intégrer le regroupement existant entre les municipalités de Saint-Charles, Les Hauteurs, Saint-Gabriel et Saint-Donat. On rappelle que lors de la formation de ce regroupement, Sainte-Luce avait choisi de fonctionner seule. La M.R.C. de La Mitis fournira sous peu les coûts pour différents scénarios.

8. PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE – HYDRO-QUÉBEC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Donat est admissible au programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la ligne à 230 kV de Rimouski-Les Boules sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Donat ainsi que les autres organismes admissibles de la MRC de La Mitis se sont entendus sur le partage du crédit alloué au territoire de cette MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Donat dispose, dans le cadre de ce programme, d'un crédit de mise en valeur intégrée au montant de **61 025 \$**;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Donat a été informée par Hydro-Québec lors d'une rencontre officielle tenue le 10 juin 2008, de l'objectif, des conditions de recevabilité et du processus d'application du programme de mise en valeur intégrée.

À CES CAUSES, il est :

2008-143

Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Olivier Gillet

*Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Donat accepte de participer au programme de mise en valeur intégrée concernant la construction de la ligne à 230 kV de Rimouski-Les Boules et demande à Hydro-Québec de lui verser selon les termes du programme une avance pouvant aller jusqu'à **6 102,50 \$**, soit l'équivalent de 10% de son crédit disponible de **61 025 \$**.*

ADOPTÉ

9. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR PACTE RURAL.

2008-144

Proposé par Olivier Gillet
Appuyé par Patrick Legoupil

*Et résolu d'autoriser le directeur général à signer la convention relative à l'octroi d'une aide financière en vertu du volet « **Intervention en milieu rural** » et/ou « **Pacte Rural** ». Cette aide financière sera versée afin de réaliser le projet d'amélioration des installations du club des 50 ans et +.*

ADOPTÉ

10. REMPACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ.

Des informations supplémentaires concernant les obligations et les coûts pour l'installation de glissières de sécurité réglementaires seront prises par le responsable des travaux publics.

ADOPTÉ

11. LOCATION DE L'OASIS VS COURS.

Lorsque des cours sont offerts à la population locale par des personnes ou organismes à but lucratif, les demandes devront être adressées au Comité de développement durable (CDD) afin que ces cours soient intégrés à la programmation de l'offre de loisirs. Dans ce contexte il n'y a pas de frais de location de salle.

12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 110 RUE ASTRAGALE.

Le requérant demande une dérogation mineure afin régulariser une erreur survenue lors de la construction de sa résidence. Le certificat

de localisation démontre que la résidence a été implantée à 6.86 m de la ligne avant du terrain, alors que la marge de recul avant prescrite par le Règlement de zonage est de 7.00 m.

L'effet de cette dérogation, si elle était accordée, permettrait de régulariser la position de la résidence construite en 2007-2008.

Considérant que le requérant avait obtenu les autorisations nécessaires avant d'entreprendre les travaux de construction ;

Considérant qu' une erreur est subvenue lors de la construction de la résidence ;

Considérant que l'objet de la dérogation n'aura pas d'impact sur le voisinage ;

Considérant que la construction respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant l'importance du préjudice à subir en cas de refus d'accorder la dérogation mineure ;

Considérant que l'empiètement est jugé comme mineur ;

Pour ces motifs, il est proposé

2008-145

*Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Pierre Gauthier*

Et résolu que le conseil accorde à Constructions M.G.R Inc. du 110, rue Astragale une dérogation mineure (DM-2008-01) afin de rendre conforme la position de la résidence à 6.86 m de la ligne avant de terrain alors que la distance minimale prévue au règlement est de 7 m.

ADOPTÉ

13. DOSSIER 140 RUE ASTRAGALE – CESSION D'EMPRISE.

2008-146

*Proposé par Olivier Gillet
Appuyé par Patrick Legoupil*

Et unanimement résolu que le conseil accepte de céder à titre gratuit la partie excédentaire de l'emprise de la rue Astragale face au numéro civique 140 propriété de madame Jeannette Rouleau. Madame Rouleau assumera les frais d'arpentage et de notaire relatifs à cette cession. Cette transaction a pour but de régulariser le fait que cette portion de terrain est déjà occupée et entretenue par madame Rouleau. Elle permettra également de rendre conforme la localisation d'une remise située trop près de la ligne avant. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉ

14. ESPACE PUBLICITAIRE CARTE MOTONEIGE 2009.

Discussion...le conseil ne donne pas suite à cette offre qu'il juge trop coûteuse.

15. DEMANDE D'APPUI DU PARC MONT-COMI.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Donat a, depuis les tous débuts en 1967, toujours donné son appui au développement du Parc du Mont-Comi ;

ATTENDU QUE comme plusieurs stations de ski au Québec le Parc du Mont-Comi doit penser à remplacer certains équipements devenus vieillots afin de demeurer sécuritaire et concurrentiel;

ATTENDU QUE les propriétaires du parc, le Groupe Roussel Inc. recherchent présentement du financement afin d'aller de l'avant dans leurs projets de modernisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est

2008-147

*Proposé par Patrick Legoupil
Appuyé par Pierre Gauthier*

Et résolu que le conseil municipale de Saint-Donat accorde son appui au Parc du Mont-Comi, dans sa démarche auprès des instances gouvernementales, afin d'obtenir du financement pour la réalisation de son projet de modernisation de ses équipements.

ADOPTÉ

16. OUVERTURE D'UN COMPTE DE BANQUE POUR LE TERRAIN DE JEUX.

2008-148

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Olivier Gillet*

Et résolu que le conseil autorise l'ouverture d'un compte à la Caisse populaire des Versants du Mont-Comi pour les activités du terrain de jeux. Les signataires de ce compte seront le ou la responsable des loisirs désigné par la municipalité ainsi qu'un des moniteurs du terrain de jeux.

ADOPTÉ

17. DEMANDE DE COMMANDITE DU TERRAIN DE JEUX.

2008-149

*Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Olivier Gillet*

Et résolu que le conseil accepte de verser une somme de 100 \$ en commandite pour les activités du terrain de jeux.

ADOPTÉ

18. DEMANDE DE DON – RANDONNÉE DES BRAVES.

Le conseil ne donne pas suite à cette demande, préférant réserver le peu de disponibilité budgétaire pour les organismes locaux.

19. COUR MUNICIPALE DE LA MITIS.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Olivier Gillet donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il y aura présentation d'un projet de règlement autorisant le conclusion d'une entente portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté de La Mitis de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette dernière. Il y aura dispense de lecture dudit règlement.

20. DEMANDE D'AUTORISATION – FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE.

Discussion...Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS.

22. VARIA

a) tournoi de golf MRC de La Mitis

2008-150

*Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Pierre Gauthier*

Et unanimement résolu d'autoriser 2 représentants de la municipalité à assister au tournoi de golf de la MRC de La Mitis qui se tiendra cette année le 31 août au Club de golf Boule Rock de Métis-sur-mer. Une dépense 100,00 \$ est autorisée. Les profits de ce tournoi de golf seront remis à Centraide BSL et à la Fondation du CMSSC.

ADOPTÉ

b) dossier 100 rue Des Aulnes

2008-151

*Proposé par Patrick Legoupil
Appuyé par Pierre Gauthier*

Et unanimement résolu que le conseil mandate Me Marion Pelletier afin d'entreprendre des procédures contre le propriétaire du 100 rue Des Aulnes pour faire respecter notre règlement d'urbanisme.

ADOPTÉ

23. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION.

2008-152

Proposé par Olivier Gillet

Et unanimement résolu que la session soit levée.

ADOPTÉ À 22h00

Michel Côté, maire

Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.

.....